

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le 27 mai 2021 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni en mairie dans la salle René Dassé, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 21 mai 2021
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de l'affichage : 1 ^{er} juin 2021
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à M. Vincent MORA,
M. Jean-Paul DUBOURDIEU a donné pouvoir à Mme Gisèle CAMIADE,
M. Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI,
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : MUSEE DE BORDA : POST-RÉCOLEMENT / MISE EN CONFORMITÉ DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET IMMATRICULATION DES COLLECTIONS / VALIDATION DES INVENTAIRES RÉGLEMENTAIRES

VU l'article D451-16 du code du patrimoine,
VU la délibération du conseil municipal du 28 avril 2016,

VU La note-circulaire du 04 mai 2016, relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénumérables et aux opérations de post-récolement des collections des Musées de France,

VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE du 20 mai 2021.

CONSIDÉRANT que le propriétaire des collections d'un Musée de France doit faire établir et tenir à jour l'inventaire des collections de son musée et en faire réaliser le récolement,

CONSIDÉRANT que le 1^{er} récolement a été achevé avant la parution de la note-circulaire du 04 mai 2016, il convient de détailler trois points supplémentaires qui n'apparaissent pas dans la délibération du 28 avril 2016, validant la fin du récolement du musée de Borda :

- la liste des dépôts récolés (annexe 1),
- la clarification des inventaires actifs (annexe 2),
- les travaux d'écriture à l'inventaire réglementaire, comprenant les inscriptions et radiations (annexe 3),

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit valider la création du second registre d'inventaire actif des collections du musée de Borda, ainsi que celui des dépôts, registres édités, paraphés et signés par les responsables scientifiques du musée.

SUR PROPOSITION DE Mme LABARCHEDE Martine, Conseillère municipale déléguée, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE la liste des dépôts récolés (annexe 1),

APPROUVE la clarification des inventaires actifs (annexe 2),

APPROUVE les opérations d'écriture à l'inventaire réglementaire du musée municipal, radiations et inscriptions (annexe 3),

APPROUVE la création du second registre d'inventaire actif des collections du musée de Borda, ainsi que celui des dépôts,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et pièce afférents aux opérations de post-récolement décrites ci-dessus.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien Dubois, written over a circular official stamp of the Municipality of Dax.

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20210528-20210527-11-DE
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021

BM DU 16 avril 2021 – ANNEXE 1

DÉPÔTS RÉCOLÉS LORS DU PREMIER RÉCOLEMENT DÉCENNAL DU MUSÉE DE BORDA

Les dépôts récolés par le musée de Borda dans le cadre du premier récolement décennal (terminé en décembre 2015) sont détaillés ci-dessous. Ce tableau permet de regrouper tous les biens concernant une même personne morale propriétaire, et qui figurent dans des campagnes et des procès-verbaux de récolement différents.

Le résultat du récolement de ces biens déposés, ainsi plus lisible, a été transmis aux propriétaires de ces biens patrimoniaux et à la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art pour les biens appartenant à l'État.

Propriétaire	N° inventaire déposant	n° inventaire dépositaire Dax	Convention	Auteur	Titre	Matériaux / technique	Date	N° PV de récolement	N° fiche de récolement
Ville d'Arras	968-1 2-1	D 2005.1.1	Convention signée le 05.04.2019 3 ans renouvelable 3 fois	Gustave COLIN	Corrida	Huile sur toile	Vers 1888	39	4681
Ville de Tourcoing	904.7.1	D 2005.1.2	Convention signée le 17.04.2019 3 ans renouvelable 3 fois	Henri-Achille ZO	En attendant l'heure	Huile sur toile	1904	14	3587
DIRECCTE Bordeaux	Sans n°	D 2013.1.1	Convention signée le 07.09.2011 3 ans renouvelable 3 fois	Ateliers Bariquand et Marre, Paris	Mètre comparateur et sa boîte 211-1931	Fer, laiton	Vers 1930	27	3873
État (CNAF)	FNAC 2175	D 2014.0.1	Décision de dépôt musée 20.08.1907 Arrivée 27.12.1907	Noémie DEBIENNE	Ariane	Marbre blanc, ronde-bosse	1907	34	5642
État - DRAC Aquitaine, SRA		D 2015.1.0	Convention de mise en dépôt permanent, signée le 24.04.2015		Fouille de l'îlot central (Dax) : 1978 - 1979	Matériel archéologique	Époques gallo-romaine et médiévale	52	7184

Propriétaire	N° inventaire déposant	n° inventaire dépositaire Dax	Convention	Auteur	Titre	Matériaux / technique	Date	N° PV de récolement	N° fiche de récolement
État - DRAC Aquitaine, SRA		D 2015.2.0	Convention de mise en dépôt permanent, signée le 24.04.2015		de la fouille des Halles (Dax) : 1981 --1982	Matériel archéologique	Époques gallo-romaine et médiévale	52	7185
État - DRAC Aquitaine, SRA		D 2015.3.0	Convention de mise en dépôt permanent, signée le 24.04.2015		Fouille de la Fontaine-chaude (Dax) : 1992	Matériel archéologique	Époques gallo-romaine et médiévale	52	7186
État (CNAP)	FNAC 1948	MD 81.5.102	Décision de dépôt musée 18.02.1909 Arrivée 04.08.1909	Gabriel ROUSSEAU	La Seine et le Pont Neuf / Rue du Pont Neuf à Paris	Huile sur toile	1906	41	4731
État (CNAP)	FNAC 2758	MD 81.5.36	Décision de dépôt musée 07.03.1923 Arrivée 07.03.1923	Jacques VILLENEUVE	Les Trois grâces	Bronze, ronde-bosse	1915	15	3460
État (CNAP)	FNAC 6922	MD 81.5.6	Décision de dépôt musée 07.03.1923	Lucien LANTIER	Noces en Bessarabie	Huile sur toile	1920	49	1595
État (CNAP)	FNAC 1974*	MD 81.5.90	Décision de dépôt à la mairie de Dax 20.08.1907	Ferdinand GUELDREY	Coucher de soleil à La Clarté, Côtes du nord	Huile sur papier maroufflé sur toile	Avant 1907	41	4982
État (CNAP)	FNAC 8857	MD 81.5.91	Décision de dépôt musée 29.10.1925 Au musée depuis le 23.10.1909	Tançrède BASTET	Escalier antique	Huile sur toile	1920	35	5035

*FNAC 1974 / MD 81.5.90, est un dépôt d'État à la Mairie de Dax ; il a été intégré par erreur dans l'inventaire du musée municipal, a été récoilé par erreur, et sera radié (voir annexe 3).

**CLARIFICATION DU STATUT DES REGISTRES D'INVENTAIRE
DU MUSÉE DE BORDA**

Lors du premier récolement décennal du musée de Borda, l'inventaire manuscrit rédigé sur un registre imprimé de type "18 colonnes", débuté le 24.02.1982 et complété jusqu'au 12.01.2007, a été considéré comme le premier registre d'inventaire actif, au sens de la note-circulaire du 4 mai 2016.

Pour la période du 13.01.2007 à aujourd'hui, le registre informatisé du musée a été considéré comme le second registre actif.

Ces deux registres d'inventaire actifs constituent l'inventaire réglementaire des collections du musée de Borda, au sens de l'article D451-17 du Code du Patrimoine.

Les autres registres d'inventaire anciens du musée, à savoir le petit cahier à carreaux daté d'environ 1882-1905 (sceaux, monnaies, médailles, poids), le grand registre réalisé vers 1905, le cahier d'inventaire de 1958 et les autres cahiers provisoires, sont considérés comme clos. Les biens qui y étaient inscrits (sauf ceux disparus avant le premier récolement décennal, du fait notamment de la Seconde Guerre Mondiale ou de la grande crue de 1952), ont tous été reportés à l'inventaire actif.

Les registres informatisés revêtent une valeur uniquement documentaire tant qu'ils ne sont pas imprimés et paraphés par les responsables scientifiques des collections, conformément aux prescriptions du décret n°2002-852 du 2 mai 2002 et aux normes édictées par le Ministère de la Culture.

De fait, le registre d'inventaire édité à partir de la base documentaire informatisée du musée, et débutant le 13.01.2007, après le dernier bien inscrit au premier registre (registre papier, 18 colonnes), une fois paraphé, signé, a valeur de second registre d'inventaire actif, pour la période comprise entre le 13.01.2007 et aujourd'hui.

Par ailleurs, aucun registre des dépôts faits au musée de Borda n'existait. Il a été édité à partir de la base informatisée du musée, signé et paraphé par le responsable scientifique, et devient dès à présent le registre d'inventaire des dépôts.

Une copie du second registre d'inventaire actif et une copie du registre des dépôts seront conservées aux archives municipales de la ville de Dax, pour sécurité.

**LES TRAVAUX D'ÉCRITURE À L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE :
INSCRIPTIONS ET RADIATIONS**

Conformément à la note-circulaire du 4 mai 2016 relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénumbrables, et aux opérations de post-récolement des collections des Musées de France :

"toute opération d'écriture sur l'inventaire, qu'il s'agisse d'inscriptions (y compris à titre rétrospectif) ou de radiations, doit résulter d'une décision du propriétaire des collections".

Et pour

"les travaux d'écriture effectués par la conservation avant publication des présentes recommandations", ils

"doivent être validés *a posteriori* par le propriétaire des collections, sur proposition de la conservation".

Pour le musée de Borda, les travaux d'écriture nécessitant une validation *a posteriori*, concernant le premier registre actif (registre manuscrit, type 18 colonnes, pour les inscriptions du 24.02.1982 au 12.01.2007) sont détaillés en ci-dessous en 3.1.

Quant au second registre d'inventaire actif (registre informatisé, pour les inscriptions postérieures au 12.01.2007), il a reçu deux types d'inscriptions :

- L'inscription des biens nouvellement acquis, à partir de 2007,
- Les inscriptions réalisées à titre rétrospectif dans le cadre du récolement ; elles concernent les biens patrimoniaux qui ne figuraient pas dans le premier registre actif, mais étaient inscrits dans d'anciens registres clos, ou alors des biens dont il a pu être prouvé qu'ils appartenaient effectivement au musée de Borda.

Ces travaux d'écriture, détaillés ci-dessous en 3.2, nécessitent également une validation *a posteriori*.

3.1 Travaux d'écriture sur le premier registre actif (type 18 colonnes, manuscrit)

3.1.1 Dépôts d'État inscrits le 05.10.1982 dans le 1° registre d'inventaire actif des collections du musée de Borda.

5 dépôts d'État faits au musée de Borda ont été indûment enregistrés sur le 1° registre d'inventaire actif des collections du musée municipal ; ils doivent en réalité figurer sur le registre des dépôts du musée. Il est demandé l'autorisation de radier définitivement du 1° registre d'inventaire actif les numéros FNAC 1948 / FNAC 1974 / FNAC 2758 / FNAC 6922 / FNAC 8857 ; ils seront inscrits sur le registre des dépôts.

N° inventaire d'État	N° inventaire musée de Borda	Décision de dépôt	Auteur	Titre
FNAC 1948	MD 81.5.102	Décision de dépôt musée 18.02.1909 Arrivée 04.08.1909	Gabriel ROUSSEAU	La Seine et le Pont Neuf / Rue du Pont Neuf à Paris
FNAC 1974	MD 81.5.90	Décision de dépôt à la mairie de Dax 20.08.1907	Ferdinand GUELDRY	Coucher de soleil à La Clarté, Côtes du nord
FNAC 2758	MD 81.5.36	Décision de dépôt musée 07.03.1923 Arrivée 07.03.1923	Jacques VILLENEUVE	Les Trois grâces
FNAC 6922	MD 81.5.6	Décision de dépôt musée 07.03.1923	Lucien LANTIER	Noces en Bessarabie
FNAC 8857	MD 81.5.91	Décision de dépôt musée 29.10.1925	Tancrede BASTET	Escalier antique

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20210528-20210527-11-DE
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021

Un dépôt d'État fait au musée a été indûment enregistré sur le 1° registre d'inventaire actif des collections

du musée municipal ; de plus, ce tableau a été remis aux agents du musée d'Orsay, le 06 juin 2011.
Il est demandé l'autorisation de radier définitivement du 1° registre d'inventaire actif le numéro RF 1074 / FNAC PFH 1037.

N° inventaire d'État	N° inventaire musée de Borda	Décision de dépôt	Auteur	Titre
RF 1074 / FNAC PFH 1037	MD 81.5.5	Décision de dépôt musée 18.02.1909 Arrivée 04.08.1909	Emile-Louis VERNIER	Avant le grain à Grand-Camp

3.1.2. Dépôt du musée de Sanguinet inscrit le 26.02.1981 dans le 1° registre d'inventaire actif des collections du musée de Borda

Une jarre provenant du musée municipal de Sanguinet (40) a été déposée au musée de Borda vers 1974 ; aucune convention de dépôt n'a été établie alors.

Elle a été inscrite indûment en février 1981 dans le 1° registre d'inventaire actif des collections du musée, avec le numéro MD 81.1.108.

Plus tard, à une date inconnue, cette jarre a été remise au musée de Sanguinet, qui l'a ensuite déposée au musée d'Aquitaine à Bordeaux.

Il est demandé l'autorisation de radier définitivement du 1° registre d'inventaire actif le numéro MD 81.1.108.

3.2 Travaux d'écriture sur le second registre actif (informatisé)

3.2.1 Demande d'autorisation d'inscription pour les nouvelles acquisitions

Il est demandé l'autorisation d'inscrire dans le second registre d'inventaire actif, les nouvelles acquisitions portant les numéros du type : 2007.2.1 à n ; 2008.1. à n ; 2009.1. à n ; 2010.1 à n ; ; 2019.1 à n.

3.2.2 Demande d'autorisation d'inscription pour les inscriptions rétrospectives

Le récolement réalisé de novembre 2009 à décembre 2015 a permis de découvrir des biens qui n'étaient pas inscrits dans le 1° registre d'inventaire actif du musée.

La propriété du musée de Borda sur ces biens a pu être prouvée de deux manières :

- Soit les objets portaient un numéro retrouvé dans les registres clos,
- Soit il était fait référence à ces biens, d'une manière détaillée et claire, sur des documents anciens, comme le Bulletin de la Société de Borda.

Il est demandé l'autorisation d'inscrire dans le second registre d'inventaire actif, les objets inscrits rétrospectivement portant les numéros du type : 2008.0.1. à n ; 2009.0.1. à n ; 2010.0.1 à n ; ; 2019.0.1 à n.

3.2.3 Demande d'autorisation de radiation

Au moment du récolement, une erreur a été commise.

Une affiche a été récolée en objet patrimonial en 2012, avec le numéro d'inventaire rétrospectif 2012.0.5.1 ; elle a reçu le numéro de récolement 3315, dans le cadre de la campagne de récolement n° 33.15.

Puis en 2013, elle a été de nouveau traitée. La valeur patrimoniale de cette affiche a été remise en question : elle est devenue un simple document sous le numéro Doc 2013.0.35.

Lors de l'établissement du PV de récolement (PV 33.15), c'est en Doc 2013.0.35 qui a été pris en compte
Il est demandé d'autorisation de radier définitivement du 2° registre d'inventaire actif, le numéro 2012.0.5.1.